

Réunion du Conseil de l'ERAC – 4 juin 2024, 14h-16h15

Réunion en présentiel en A600 et à distance dans la salle virtuelle <https://webconf.univ-rouen.fr/greenlight/han-ml4-nti-rhv>

Présent.e.s: Claire Gheeraert-Graffeulle, Florence Cabaret, Odette Louiset, Karine Winkelvoss, Jose Vicente Lozano, James Underhill, Corinne Morue, Sylvaine Bataille Brennetot, Marie-José Hanäi.

Présent.e.s à distance: Anne Besnault, Luc Benoit à la Guillaume, Catherine Baroin, Franck Varenne, Mélanie Lucciano.

Excusé.e.s: Miguel Olmos; Jessica Thrasher-Chenot; Benoît Roux, Anne-Julie Debare, Orlando Sandoval Cuervo.

Invité.e.s: Laura Gasse (nouvelle référente de l'ERAC à l'IRIHS)

Information : Le contrat CDD de Ludivine Linant-Deveaux arrive à échéance le 10 juin prochain et ne sera pas renouvelé. Ludivine quitte donc son poste à l'IRIHS.

Présentation de Laura Gasse, qui remplace Ludivine Linant-Deveaux.

1) Vote sur des demandes de missions

Discussion sur l'augmentation éventuelle des forfaits. A discuter en AG.

Problème soulevé par Claire Gheeraert-Graffeulle : les billets semi-flexibles SNCF devraient pouvoir être changés par l'agent en mission.

- **Benoît ROUX**

Ecole d'été organisée par le consortium Ariane à Lyon du 18 au 22 juin.

Analyse et publication des corpus encodés en XML (le XML est le langage de balisage que nous mobilisons à la fois pour les publications électroniques de l'ERAC, mais aussi certains projets de recherche comme eGesta de Clara Auvray). Acquérir grâce à cette formation des bases solides dans les langages qui permettent le traitement des données en XML et gagner par la suite en autonomie de l'ERAC dans le traitement des projets.

Demande de prise en charge du transport AR Rouen-Lyon + 5 nuitées.

=> Forfait France (500 euros).

Pour le complément (le forfait sera insuffisant pour couvrir ces frais), voir avec le Master Humanités Numériques.

Avis favorable à l'unanimité pour forfait France

- Mathias Vallery (doctorant de Natalie Depraz en co-direction avec Karine Winkelvoss, rattaché à l'ERAC) demande une aide pour une école d'été de phénoménologie qui est organisée à l'université de Pise (lien ci-joint : <https://www.unipi.it/index.php/humanities/item/16643-consciousness-cognition>) dont les activités pourraient aider ses recherches. Le coût de l'inscription est évalué à 350 euros. Est-ce qu'une aide du laboratoire serait envisageable ?

Favorable à l'unanimité

- + lui conseiller de demander un complément à l'ED pour les frais de transport et d'hébergement (cf. document spécifique aide ED)

- **Laura CACHEIRO QUINTAS**

Colloque du GERES, 20-22 juin à l'Université Rennes 2. Animation d'une session samedi 22 juin.

Forfait France (500 euros) pour le transport + 2 nuitées. Inscription en sus.

Favorable à l'unanimité

- **Anne VIAL-LOGEAY**

Colloque à l'Université de Trèves (Allemagne), Tagung der Ernst-Kirsten-Gesellschaft „Grenzen“, 25-27 juillet. Communication : “Pliny’s frontiers: the dynamics of Empire?”

Forfait Europe (800 euros) pour le transport et 3 nuitées.

Favorable à l'unanimité

- **Arielle FLODROPS** (doctorante, dir. John Mullen)

- Evènement : EHS Summer Conference 2024: 'The Church and the Military'

<https://ecclesiasticalhistorysociety.com/2203-2-copy/>

- Lieu/date : Université de Durham, Royaume-Uni. Du 23 au 25 juillet 2024

- Jour de la communication : 23 juillet 2024

- Forfait demandé : 650 €

=> Forfait Europe (800 euros)

Favorable à l'unanimité

- **Alexis LANGEVIN** (doctorant, dir. Anne-Laure Tissut)

Séjour de recherche à New York, 15 jours à l'automne 2024. Travail à la Berg Collection Reading Room de la New York Public Library pour étudier les manuscrits et carnets de note de Jack Kerouac.

Budget présenté: 1500 euros avion + 2000 euros hébergement + 500 euros transports = 4000 euros.

Subventions obtenues: 533 euros de l'IdA + 700 euros de l'ED.

Vote favorable à l'unanimité pour une contribution de l'ERAC de 2000 euros

N.B. Une autre demande est en préparation :

Anne-Claire Sanz Gavillon => Colloque à l'Université d'Alicante (Espagne), 3-5 juillet, “Teaching with comics”.

Inscription = 100 euros + frais à préciser (transport, nuitées?)

Forfait Europe : vote favorable à l'unanimité

2) [Compte rendu succinct de la 2^{ème} réunion de champ du 16 mai 2024 – Campagne d'emplois](#)

Rappels : CORESS 5 juin, CAc 14 juin, CS 20 juin, CAc plénier 25 juin, CA 5 juillet.

F. Le Derf => les demandes 2026 ne seront pas évoquées ici, elles pourront être revues après la campagne 2025.

Bilan pour l'ensemble de l'établissement (Ens titulaires et BIATSS) :

-80 demandes BIATSS pour 2025 + 55 pour 2026

-EC et ESAS => 83 demandes pour 2025 (60 EC et 23 ESAS) + 58 demandes pour 2026 (51 EC et 7 ESAS)

Rappel : pour 2024, 58 EC et ESAS + 66 BIATSS

Cadrage budgétaire = le même => la volumétrie sera la même : 60/65 EC et ESAS + 60 BIATSS.

Toutes les composantes ont proposé cette année un classement.

UFR LSH

Prise de parole de la direction de l'UFR (Florence Fix et Stéphane Haffemayer), puis des directeurs et directeurs adjoints des laboratoires.

- La direction de l'UFR rappelle la configuration en 12 départements et 5 unités de recherche et insiste sur la situation actuelle difficile : de nombreuses HC, de nombreux vacataires, des départs à la retraite (12 prévus entre 2025 et 2026) et des mutations. L'UFR est sous forte tension, les collègues ressentent une maltraitance et ont atteint les limites de la résilience.

Pour la prochaine campagne bisannuelle, l'UFR a fait remonter 26 postes (EC et ESAS), en affichant la priorité pour 10 postes chaque année.

- Les différentes directions de laboratoire appuient fortement ce constat en pointant certains besoins particuliers et interpellent les vice-présidents sur la vision à moyen et long terme de l'URN vis-à-vis de notre UFR : quelles sont les priorités de l'équipe présidentielle ? S'agit-il d'un étranglement progressif des Lettres et Sciences Humaines ?

Réponses reçues :

- F. Le Derf => le nombre d'emplois est globalement en augmentation au niveau de l'URN depuis deux ans. En 2024 : 84% du budget sur la masse salariale : l'université recrute au maximum de ses capacités. Mais ce n'est pas suffisant => gestion de la pénurie dans une université pluridisciplinaire où il ne faut pas opposer les composantes.

- E. Annot => les dimensions portées par le champ HCS reçoivent tout l'intérêt mérité. L'URN entend soutenir les SHS et les disciplines représentées par l'UFR LSH. Mais il y a un contexte national et international, et des besoins aussi dans d'autres composantes.

A noter que la plupart des collègues du champ HCS présents ont fait état d'un mécontentement sur la manière dont les nombreux besoins sont traités.

3) [Compte rendu de la réunion du 27 mai 2024 entre la délégation de l'UFR LSH et Franck Le Derf, VP CA, et Anne-Florence Gillard Estrada, VP du champ HCS – discussion sur la politique de l'équipe présidentielle en matière d'emplois pour l'UFR](#)

Rappel : le 18 avril, le CG de l'UFR LSH a voté à l'unanimité des présent.e.s et représenté.e.s une lettre qui demandait un RV avec F. Le Derf afin d'exposer les fortes inquiétudes des enseignant.e.s-chercheur.e.s quant à la baisse régulière des postes d'EC obtenus par l'UFR LSH entre 2016 et 2021 (chiffres officiels à l'appui) = baisse de 16%. Cette baisse se poursuit selon les informations connues entre 2021 et 2024.

Présent.e.s pour l'UFR: Arnaud Brennetot, Florence Cabaret, Hélène Tétrel, José Vicente Lozano, Laurent Lemarchand, Robert Coale, Pierre Jalenques, Marie-José Hanäi.

Arnaud Brennetot rappelle les données et pose les questions suivantes : comment les arbitrages ont-ils été faits ? Comment remédier collectivement à cette situation ? L'établissement mène-t-il une réorientation stratégique de ses recrutements ?

Les réponses de F. Le Derf concernent la situation de l'URN dans sa globalité (gestion de la pénurie, ne pas opposer les composantes, université pluridisciplinaire, aucune velléité de fermer une ou des disciplines dans une composante) et insistent sur la trop faible dotation ministérielle reçue par l'URN (lors des rencontres avec le MESR, difficultés pour savoir comment le calcul de la Subvention pour Charge de Service Public est fait) => la part budgétaire de la masse salariale (83%) est au maximum permis. Le parc immobilier souffre également de cette situation financière, avec de gros problèmes en perspective.

Réactions de la délégation LSH :

-Nous sommes prêts à exercer une pression médiatique et/ou politique, en collaboration avec l'équipe présidentielle, pour dénoncer au niveau des interlocuteurs ministériels l'insuffisance de la SCSP.

-Difficultés pour recruter des vacataires parmi les enseignant.e.s du secondaire afin de proposer l'intégralité de notre offre de formation (rémunération trop basse de l'HC + déplacements non remboursés) => réponse: le coût de l'heure de vacation est le même pour toutes les universités + remboursement des frais = un sujet à discuter.

Perspectives pour la prochaine campagne : F. Le Derf commence par dire que l'UFR LSH ne se verra pas octroyer les 20 postes prioritaires dont il a été fait état lors de la réunion de champ, mais qu'un "coup de pouce" sera donné... Puis, il annonce que lors de la CORESS, une proposition pour 2025 de 10 postes, "voire plus", sera faite pour notre UFR, mais cela n'engage rien pour 2026.

En fin de rencontre, F. Le Derf met à notre disposition des données chiffrées quant aux besoins en heures correspondant à nos formations et au potentiel humain (titulaires, non titulaires, doctorants). Ce bilan chiffré est consultable sur le site de l'URN (voir "Actualités des instances").

4) [Allocations doctorales 2024 : bilan à l'issue des réunions du CDSR du 15 avril et de l'ED du 15 mai \(après la réunion de la CR qui a voté la sélection\)](#)

Descriptif de la procédure 2024 de sélection des contrats doctoraux et remarques

Phase 1 : constitution d'un pool d'experts extérieurs à l'URN : les directions de laboratoire de l'URN ont été sollicitées par les VP de leur champ pour transmettre des noms d'expert-es dans les domaines de spécialité de leur unité de recherche.

Objectif : ces expert-es devaient pouvoir être contactés dans l'éventualité d'un dépôt de projet de thèse dans leur domaine, pour livrer une expertise du projet, celui-ci étant censé provenir d'une autre université normande que l'URN (expertises croisées entre les universités normandes).

Les universités de Caen et du Havre étaient supposées également constituer un pool d'expert-es de leur côté, ayant vocation à expertiser les dossiers émanant de l'URN.

Remarque 1: dans les délais très courts impartis, la direction de l'ERAC a contacté des collègues susceptibles d'expertiser des dossiers dans nos domaines de recherche et a transmis à la VP du champ HCS la liste d'expert-es demandés, a priori pour le bénéfice des collègues HDR/PR caennais ou havrais.

Remarque 2 : Nous connaissons le nombre d'experts pour l'ensemble du "pool" normand (315), mais ne savons rien du nombre d'experts dans nos domaines ni de leur diversité au sein de ce pool. Nous ne savons pas non plus si des expert-es du pool constitué à l'URN ont finalement rendu des expertises concernant des projets émanant de PR/HDR rouennais.

Flou sur le croisement ou pas : selon les collègues de Caen, ce sont les experts choisis par les labos de Caen qui ont expertisé les dossiers de Caen.

Autre question : la pérennité de ce vivier d'experts : juste pour un an ? Pour plusieurs années ?

Phase 2 : Prise en charge par les seul-es VP de champ de la tâche consistant à trouver deux expert-es pour chaque dossier de candidature (37 cette année pour le champ HCS) et à obtenir leur expertise.

Remarque : à ce stade, le dossier est censé présenter un sujet de thèse, pour lequel devraient être auditionnés plusieurs candidat-es, selon une procédure totalement étrangère à nos disciplines où le sujet de thèse est co-construit avec le/la futur-e doctorant-e, excellent-e étudiant-e de M2 ayant mûrement réfléchi son entrée en thèse sur ce sujet en particulier.

Phase 3 : Sélection par les VP de champ des projets retenus, en fonction de critères variant pour chaque champ mais tenant compte, en général, des deux évaluations d'expert-es extérieur-es, d'une évaluation de l'ED (portant uniquement sur l'adéquation avec les règles de l'ED) et du classement remonté par l'unité de recherche.

Remarque : une fois cette sélection faite, il incombe aux Ecoles Doctorales de mener – ou non – des auditions des candidat-es.

Dans son principe même, cette procédure nous paraît poser plusieurs problèmes :

- elle ne tient pas suffisamment compte des spécificités des thèses dans le champ HCS mais au contraire impose un modèle venu des autres champs.
- elle est hyper-centralisée : les VP de champ, chacun spécialiste dans son domaine, doivent trouver des expert-es dans un panel de disciplines très large (dans le champ HCS : droit, psychologie, littérature, histoire, économie, STAPS, etc.) et sont responsables des arbitrages ultimes au sein de ce panel très étendu.

D'après les informations dont nous disposons concernant le champ HCS, sur 37 dossiers, pas moins de 12 n'ont reçu qu'une seule expertise externe. Sur 16 dossiers retenus, 9 ont eu une seule expertise externe (note A). A titre de comparaison, dans les autres champs, seulement deux dossiers pour le champ CBS (sur 31 dossiers de candidature) et un dossier pour le champ MENE (sur 30 dossiers) n'ont reçu qu'une évaluation (note A).

Ces différences de traitement posent d'importants problèmes d'équité au sein du champ HCS et entre les champs.

- Le travail des collègues ayant déposé une candidature dans les deux autres champs a bénéficié de davantage d'évaluations, dans le respect des règles énoncées en amont,

que celui des collègues du champ HCS.

- Le fait de n'avoir qu'une évaluation dans les champs MENE ou CBS n'a pas été en défaveur des candidatures, puisqu'il s'agissait de dossiers notés A. En revanche, dans le champ HCS, au moins un dossier noté B (une seule évaluation) a été écarté au même titre que des dossiers notés BB (double évaluation B)

L'équilibrage entre les labos et la prise en compte de l'avis du labo ont été faits de manière très différente selon les champs et selon les universités :

- Les VP des autres champs ont pris soin de servir autant que possible tous les laboratoires ayant déposé une demande. Cf. : "ne pas pénaliser ceux qui n'ont eu qu'une évaluation" et "faire au plus juste entre les labos", n'étant "pas là pour faire rase campagne sur certains labos" mais au contraire pour soutenir la recherche doctorale (propos tenus en CDSR). La sélection au sein du champ HCS n'a pas tenu compte de cet aspect : il s'est apparemment agi en priorité d'éliminer tous les dossiers qui pouvaient l'être, notamment par "dépliage" de la note globale (combien de B voire de C à l'intérieur de la note), sans prise en compte de l'avis de la direction du laboratoire, et sans distance vis-à-vis des évaluations reçues.
- A Caen, si un dossier avait la note B mais était soutenu par le labo -> liste complémentaire. Cela n'a pas été le cas à Rouen.

5) Point financier

Rappel : dotation 2024 = **101 430** euros.

Au 4 juin 2024, engagés = **39 914,30** euros ; solde disponible = **61 515,70** euros

Dépenses réparties entre :

- => Missions = environ 16 000
- => Remboursement frais de missions = 2 142,60
- => Financement de colloques et JE = 7 244,77
- => Aide à la publication = 497,70
- => Frais de bouche = 89,46 (goûter Mastérialles)
- => Matériel informatique = 1 224,77

6) Avis du Conseil sur la demande d'éméritat de John Mullen (voir le fichier joint). **N.B.** **Ce point est traité en conseil restreint aux enseignant.e.s-chercheur.e.s.**

Avis circonstancié :

M. John Mullen, PR 1ère classe en section 11 du CNU, affecté à l'URN depuis 2015 et membre actif de l'ERAC, fait valoir ses droits à la retraite pour le 1er septembre 2024 et formule une demande d'éméritat pour une durée de 5 ans. Au cours de ses années d'exercice au Département d'Etudes anglophones de l'UFR LSH et au sein de sa structure de recherche, M. Mullen a largement démontré l'acuité de son expertise dans le domaine de la culture populaire britannique et plus spécifiquement de la chanson populaire. Son rythme de publications et de participations à des manifestations scientifiques est soutenu et sa demande d'éméritat inclut un projet cohérent de poursuite de sa recherche. En outre, M. Mullen a fait soutenir 4 thèses de

doctorat et en dirige actuellement 4 autres, encadrement auquel s'ajoute la direction d'une HDR. Le Conseil de l'ERAC soutient donc sans réserve la demande d'éméritat de M. Mullen.

Vote favorable à l'unanimité

7) Question diverse

Règles pour l'achat de livres demandé par des membres non doctorants de l'ERAC ?
Achats de livres pour usage personnel : seulement pour les doctorants / Pour les membres permanents et associés, demander d'abord au SCD => les livres sont achetés par et pour les bibliothèques.